



## Rencontre informelle du 30 janvier 2019 au Cluster Maritime Paris

La CGT, au travers de ses organisations professionnelles et territoriales, s'exprime depuis plusieurs années sur l'apport attendu des énergies marines au mix énergétique de notre pays et à l'objectif des 23% d'énergies renouvelables qui était fixé pour 2020 et qui ne sera pas atteint (18% au mieux)

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) (qui fixe un cap sur la dynamique de développement des filières énergétiques et industrielles françaises pour les dix prochaines années, voire au-delà), devrait engager pleinement notre pays dans la réussite industrielle et sociale de la transition énergétique, incluant le développement des énergies renouvelables pour diminuer très fortement la part des énergies fossiles.

Avec les capacités installées en hydroélectricité, les énergies marines renouvelables (EMR) sont les seules énergies renouvelables à permettre une production électrique industrielle compte tenu de la puissance des parcs envisagés en éolien posé puis flottant et des performances des futures turbines. Compte tenu des retards pris, les EMR devraient occuper une part plus importante dans cette programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Celle-ci doit inscrire des objectifs à la hauteur de leur potentiel énergétique et de notre ambition industrielle et maritime cela permettrait enfin la mise en route de cette filière industrielle et énergétique, qui se développe déjà très fortement dans de nombreux autres pays européens et dans le monde.

Or les objectifs inscrits dans la PPE pour la période 2019-2023/2024-2028 sont en dessous de ceux qui seraient nécessaires pour consolider les investissements publics et privés déjà réalisés dans plusieurs

régions (qui dépassent pour les EMR 1,3 milliard d'euros depuis 2007) et pour structurer dans notre pays une nouvelle filière industrielle de rang européen avec la création attendue de 15 000 emplois d'ici 2030 (2600 emplois recensés en 2017). A ce jour, six parcs éoliens posés d'une puissance totale d'environ 2,8 GW sont décidés pour les cinq prochaines années. Mais des projets hydroliens, par exemple Naval Group à Cherbourg qui a déposé le bilan de sa filiale Open Hydro, ont été stoppés.

Les objectifs annoncés de capacités installées dans l'éolien offshore posé de l'ordre de 5 GW (au lieu des 10 à 15 GW attendus par les acteurs de la filière), le démarrage commercial de l'éolien offshore flottant avec des projets de parc limités à 250 MW (au lieu des 500 MW) et les premiers appels d'offre retardés pour l'après 2020, ne sont pas à la hauteur et risquent de casser la dynamique de cette nouvelle filière industrielle qui avait de l'avance dans l'éolien flottant.

Une fois de plus les choix gouvernementaux ne favorisent pas le développement d'une filière industrielle avec ses emplois directs, indirects et induits, laissant ainsi la porte ouverte aux autres acteurs européens du domaine qui eux ne manqueront pas cette opportunité.

Les objectifs très ambitieux annoncés en éolien terrestre et en solaire PV (voir tableau ci-dessous) seront quant à eux très difficiles à atteindre compte tenu des nombreux recours qui ne manqueront pas d'être déposés. Cette production disséminée est nécessaire mais elle ne constitue pas une filière industrielle équivalente à celle de l'éolien en mer.

GW	2023	2028
Eolien terrestre	24,6 GW	34,1 à 35,6 GW
Eolien en mer	2,4 GW	4,7 à 5,2 GW
Solaire PV	20,6 GW	35,6 à 44,5 GW
Méthanisation	0,27 GW	0,34 à 0,41 GW
Hydro-électricité	25,7 GW	26,4 à 26,7 GW
Total	74 GW	102 à 113 GW

Les présidents des régions concernées et les différents acteurs de cette filière industrielle demandent au gouvernement « *de revoir les objectifs de la filière EMR annoncés le 27 novembre 2018 afin de répondre à l'ambition portée collectivement, a minima un gigawatt par an, car sinon la France risque de s'exclure de la dynamique internationale de l'éolien en mer !* »

« Président de la Région Bretagne :

*L'éolien offshore connaît déjà une baisse des coûts rapide et continue, à tel point que chez nos voisins allemands, les nouveaux parcs se passent de subventions publiques.*

*L'éolien flottant est la prochaine étape.*

*Il convient particulièrement bien aux sols marins plus profonds de l'Atlantique et de la Méditerranée.*

*Et les projets se multiplient !*

*Au large de Brest, au large du Croisic, les premières éoliennes passent les tests avec succès*

*Pour donner un avenir à cette technologie, les objectifs nationaux doivent être à la hauteur des investissements industriels demandés.*

*Il faut à tout prix éviter la demi-mesure, qui consisterait à programmer quelques centaines de mégawatts d'éoliennes flottantes, et finalement à rester en dessous du seuil de rentabilité de la filière.*

*La PPE n'est pas qu'une série de chiffres, c'est aussi et surtout un message politique et une vision industrielle que nous envoyons aux acteurs de cette filière.*

*La PPE doit donc programmer un premier appel d'offres dès l'année prochaine, poursuivre dès 2021, pour progressivement atteindre l'objectif défini par les Régions d'installer 4 GW d'éoliennes flottantes en France, dont 1,5 GW pour la Bretagne, d'ici 2030.*

*Il s'agit d'un objectif réaliste et nécessaire pour mettre sur pied la filière, créer des emplois sur nos territoires et réduire rapidement le coût de l'électricité produite.*

*La Bretagne a fait le travail pour déterminer des zones propices en mer pour les futurs parcs. Les infrastructures portuaires sont prêtes.*

*À Brest, nous avons livré les premiers hectares d'un nouveau terminal dédié à ces industries. Toutes les conditions sont réunies pour faire de l'éolien offshore une vraie réussite. Sachons saisir cette opportunité et répondre aux enjeux climatiques qui nous obligent. »*

La PPE doit s'accompagner d'un volet emplois et compétences et d'une politique industrielle conséquente. C'est bien le cas pour le développement des Energies Marines Renouvelables.

La CGT souhaite que le développement de cette nouvelle filière à la fois scientifique, industrielle et énergétique se fasse dans le respect de l'environnement et des autres activités maritimes et qu'elle soit créatrice d'emplois durables qualifiés et reconnus, en s'appuyant sur les compétences, les savoir-faire et en développant les formations nécessaires.

A cet égard, le développement de parcs éoliens flottants est particulièrement un enjeu d'avenir, compte tenu de son potentiel et de son impact favorable sur les fonds marins.

La CGT porte les intérêts des salariés et de la population notamment sur la question de l'emploi industriel lié à la production, l'installation, l'exploitation et la maintenance des parcs éoliens posés ou flottant et des parcs hydroliens.

Cela concerne aussi les navires à construire pour ces parcs (*pose, maintenance ...*) et le statut des marins et des dockers.

Créateur d'emplois nouveaux, ce développement doit se faire en complémentarité des activités industrielles existantes notamment dans l'utilisation des infrastructures portuaires ou des activités de pêche.

En cohérence avec l'objectif d'un mix énergétique et du dimensionnement industriel qu'il implique, l'engagement de tous les acteurs est indispensable à la naissance d'une telle filière industrielle.

Que ce soit pour l'éolien flottant, l'hydrolien, l'énergie thermique des mers, le houlomoteurs, les caractéristiques (poids, dimensions) des produits finis, imposent que dès leurs conceptions, leurs phases prototypes, d'importants moyens industriels soient mis en œuvre.

Il semble cohérent que les principaux industriels présents sur les territoires concernés soient impliqués. Ces activités doivent néanmoins être gérées différemment des activités « classiques » des groupes industriels concernés.

La prédominance des arguments financiers ne doit pas être la règle et ils ne doivent pas, à eux seuls, conditionner l'existence de de telle ou telle activité.

C'est pourquoi, conscients de l'importance du nécessaire soutien de la puissance publique, nous défendons la notion de « conditionnalité » des aides versées.

L'état doit donc assurer, de la phase d'étude à la phase de construction et d'industrialisation, la bonne utilisation des aides qu'il met à disposition des industriels.

Des scénarios industriels et économiques doivent être régulièrement partagés afin d'éviter, comme récemment dans l'hydrolien, toute mauvaise surprise.

Le nombre, la nature et les qualités des possibles emplois induits par de telles activités doivent également faire partie des scénarios partagés afin d'améliorer la visibilité sur ces projets.

La recherche doit également se développer pour combiner réseaux intelligents et stockage de l'énergie qui doit permettre de pallier à l'intermittence des EMR mais également de produire d'autres vecteurs énergétiques (hydrogène, méthanation, air comprimé ...)

La dimension sociale d'un développement humain durable implique que l'énergie électrique comme d'autres besoins vitaux ne soit pas traitée comme une simple marchandise. La lutte contre la précarité énergétique qui touche huit millions de personnes en France est donc un enjeu majeur de la transition énergétique.

Pour la CGT, la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique est d'intérêt général, relève du service public et l'Etat doit rester garant de l'accès de tous à ce service avec

une égalité de traitement y compris tarifaire sur tout le territoire.

La production d'énergie marine fait intervenir des moyens ou des financements publics à tous

les stades de développement (recherche/innovation, services publics maritimes, formation, centres d'essai, démonstrateurs, aménagements portuaires comme celui du Polder de Brest 240 millions d'euros...) et le prix de rachat de l'électricité bénéficie de la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) payée par tous les abonnés sur leur facture.

Cela devrait se traduire par un droit d'intervention des salariés et de la population sur ce nouveau secteur.

La CGT défend la constitution d'un pôle public de l'énergie, structure juridique et administrative indépendante visant à renforcer la mise en cohérence du secteur.

Attribuer des pouvoirs réels aux élus, aux salariés et aux citoyens permettrait de renforcer la maîtrise publique sur tout le champ de l'énergie.

C'est une réponse efficace aux exigences légitimes de transparence, d'amélioration des droits sociaux et de développement durable qui s'expriment aujourd'hui.

Elaborer le «Mix énergétique» de demain, transformer ou faire évoluer les usages et les modes de production et garantir aux usagers un accès pérenne, non discriminatoire et écologiquement viable à l'énergie relève d'un projet éminemment collectif qui nécessite entre autre la mise en place d'un nouveau dialogue social territorial où les représentants des salariés doivent avoir toute leur place.

[Le lien pour télécharger le projet de la Programmation pluriannuelle de l'énergie 368 pages](#)

## Calendrier d'appel d'offres par filière



Calendrier prévisionnel	2019				2020				2021				2022				2023				2024			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Hydro-électricité	35 M/W				35 M/W				35 M/W				35 M/W				35 M/W				35 M/W			
Eolien terrestre		0,5 GW	0,5 GW	0,6 GW		0,8 GW		1 GW		1 GW		1 GW		1 GW		1 GW		1 GW		1 GW		1 GW		1 GW
Solaire (Sol)		0,8 GW		1 GW		1 GW		1 GW		1 GW		1 GW		1 GW		1 GW		1 GW		1 GW		1 GW		1 GW
Solaire (bâtiments)	300 M/W	300 M/W	300 M/W		300 M/W	300 M/W	300 M/W		300 M/W	300 M/W	300 M/W		300 M/W	300 M/W	300 M/W		300 M/W	300 M/W	300 M/W		300 M/W	300 M/W	300 M/W	

Date d'attribution de l'AO	2019	2020	2021	2022	2023	2024	>2025
Eolien flottant			250 MW Bretagne	250 MW Méditerranée		250-500 MW selon les prix	1 projet de 500 MW par an, posé ou flottant
Eolien posé	500 MW Dunkerque	1000 MW			1000 – 1500 MW		

